



QUI A PIRATÉ LA REVUE *FRUITS OUBLIES* ? Le point de vue de Fruits Oubliés Réseau

Avril 2019

*2 associations qui se disputent la légitimité d'éditer une revue ? Ça peut sembler risible...
C'est pourtant bien le sujet de cet écrit.*

Devant le dénigrement public dont nous faisons l'objet par nos détracteurs, nous avons décidé de présenter notre version des faits. Chacun-e pourra ensuite se faire son opinion, sur la base de 2 sources d'information, ce qui est toujours plus prudent..

Ce texte est très long car nous l'avons voulu complet. Les passages soulignés renvoient à des documents officiels. Il vous suffit de cliquer dessus pour que ceux-ci s'affichent dans votre navigateur internet.

Résumé des faits

- L'origine de cette affaire remonte à 2015, lorsque sous l'impulsion de son nouveau président Dominique Garrel, le conseil d'administration (CA) de Fruits Oubliés Réseau impulse une démarche de remise à plat du fonctionnement de l'association, en embauchant pour cela un nouveau salarié. Christian Sunt, directeur de publication de la revue Fruits Oubliés, est jusqu'alors maître à bord, depuis des années, avec quelques personnes qu'on retrouve dans les associations *Les Dimanches verts* (association créée pour gérer l'organisation des Journées de l'arbre de St Jean du Gard, initiées par Fruits oubliés) et *Le Filon* (formations à l'arboriculture fruitière). Les autres membres du CA de l'époque (encore présents aujourd'hui) ont, par manque d'investissement, laissé se mettre en place un vide démocratique et un fonctionnement absolument opaque.

C. Sunt et ses proches, très peu présents début 2015, ne s'opposent pas à cette embauche qui est validée [lors de l'assemblée générale 2015](#).

En 2016, le coordinateur dresse le bilan de la situation et du potentiel de l'association. De nouveaux objectifs sont discutés au sein du CA et la décision de donner sa véritable chance au projet associatif est prise. Pour ce faire, le CA pense nécessaire la pérennisation d'une équipe salariée (ces dernières années, les salariés ne restaient que le temps de leur emploi aidé). Il décide également d'augmenter

l'exigence de la qualité graphique et éditoriale de la revue, d'élargir sa thématique à la biodiversité fruitière et alimentaire (pas seulement au patrimoine fruitier) ainsi que de travailler à sa véritable diffusion.

Sentant la mainmise sur l'association leur échapper, C. Sunt et son clan manifestent alors leur opposition farouche, invoquant des décisions qui mettraient en danger l'association. Fin 2016, voyant que la majorité du CA ne les suit plus, C. Sunt porte de graves accusations à l'encontre du président et du coordinateur salarié (détournement de fonds). Le CA demande des explications aux deux parties et seuls les « accusés » viennent répondre à ses questions. L'exclusion de C. Sunt est alors décidée [par le CA début 2017](#). Il lui est demandé de ne plus venir au bureau et d'y retirer ses affaires personnelles, ce qu'il ne fait pas.

La collaboration avec son fils Wilhem Sunt, graphiste de la revue, a cessé peu auparavant après un CA lors duquel celui-ci a imposé sa présence et manifesté un comportement agressif jugé inacceptable.

Peu après, C. Sunt récupère chez un adhérent la majorité du stock des revues (nos locaux de Saint Jean du Gard ne permettant de stocker sur place qu'une très faible partie du stock important d'anciennes revues). Nous ne l'apprenons qu'en mai 2017.

Début 2017, le déménagement des locaux de St Jean du Gard est rendu nécessaire et urgent, par la cohabitation devenue impossible avec l'association *Les Dimanches Verts*.

Nous cherchons à ne pas trop nous éloigner de St Jean du Gard et c'est à Lasalle que nous décidons de nous installer. C'est peu après ce déménagement que nous apprenons que C. Sunt a pris le stock de revues et lui demandons alors de le restituer. Devant son refus de s'exécuter et l'impossibilité de toute discussion, le CA est contraint d'engager une action en justice à son encontre pour vol de revues [en novembre 2017](#).

- Mais C. Sunt et son clan ne se contentent pas de confisquer le stock de revues. Ils le revendent sur des manifestations, puis par l'intermédiaire d'un site internet qu'ils créent début 2017 :

[Fruitsoubliés.com](#), sous la bannière de l'association *Fruits Oubliés Cévennes*, présentée comme l'éditeur historique et légitime de la revue.

Cette association a bien existé et a en effet édité la revue *Fruits oubliés* jusqu'en 2007. Mais elle a subi une [liquidation judiciaire en 2008 pour insuffisance d'actif](#) et n'a donc plus d'existence légale, comme nous l'a [confirmé la sous-préfecture d'Alès](#).

Fruits Oubliés Réseau a été créé en 2007 pour prendre la relève de l'édition de la revue (et non pas seulement le "traitement des abonnés" comme le prétend le site [Fruitsoubliés.com](#)). Vous pouvez le vérifier en consultant les statuts [les statuts originels de 2007](#) et en regardant [chaque 2^e page de couverture](#) des revues (en bas à droite) depuis 2007.

Christian Sunt ne peut l'ignorer car il était président de *Fruits Oubliés Cévennes* lors de la liquidation judiciaire, puis membre du comité de rédaction à *Fruits Oubliés Réseau* de 2007 à 2012 et à nouveau directeur de publication de la revue à partir de 2013 (de 2007 à 2012 c'est Louise Salathé qui fut directrice de la publication).

- Le nom Fruits Oubliés est [déposé à l'INPI \(Institut national de la propriété intellectuelle\)](#) par le fils de C. Sunt au printemps 2017, associé à l'association défunte *Fruits Oubliés Cévennes*.

Fin 2017, nous sommes logiquement exclus des Journées de l'arbre contrôlées par C. Sunt et son clan, qui y vendent les anciennes revues en leur possession ainsi qu'une nouvelle publication « Fruits Oubliés » et une brochure « Renouveau de la revue Fruits Oubliés » expliquant que nous avons essayé en vain de pirater la revue pour un projet capitaliste et pour empocher de l'argent.

- Quelques mois plus tard, alors que nous portons en justice les preuves de l'inexistence légale de Fruits Oubliés Cévennes, [ce n'est plus Fruits Oubliés Cévennes mais Fruits Oubliés et Biodiversité](#)

[en Cévennes qui apparaît en page d'accueil site fruits oubliés.com.](#)

Cette nouvelle association a été [créée au printemps 2018](#), avec [comme co-président W. Sunt](#), et indique dans ses statuts qu'elle édite la revue Fruits Oubliés.

C. Sunt et son clan mélangent sans complexe dans leur discours *FO Cévennes* sans existence légale et *FO et biodiversité en Cévennes* nouvellement créée. Peu importe, ils sont le « canal historique » légitime et se présentent en victimes d'un odieux complot. Ils sortent 2 nouvelles revues « Fruits Oubliés » en 2018. La situation se répète aux Journées de l'arbre 2018 : nous sommes exclus et ils vendent les revues en leur possession.

- De plus en plus d'anciennes revues confisquées arrivent en rupture de stock chez nous. Les frais de justice s'accumulent. Le rythme de publication est impacté. Cette situation fragilise notre association et nous sommes contraints de passer 2 des 3 postes salariés en chômage partiel pendant une bonne partie de l'année 2018. Sur les manifestations et au bureau, nous tentons d'expliquer la situation à de nombreuses personnes complètement perdues.

Paroxysme de la confusion : lors de l'édition 2019 du salon Primevère en février dernier, notre stand et celui de C. Sunt et son fils sont présents à quelques mètres de distance. Ils sont accueillis sur le stand d'une autre association : C. Sunt, connu de longue date dans les réseaux du patrimoine fruitier, a des compétences reconnues et sait très bien réécrire ou raconter l'histoire à son avantage. Il s'attire ainsi le soutien d'un certain nombre de personnes.

- C'est ainsi que début 2019, nous nous voyons contraints d'entamer une [nouvelle procédure pour concurrence déloyale](#) envers Fruits Oubliés et Biodiversité en Cévennes, la virulence du discours dénigrant de C. Sunt et de son clan nous étant aussi voire encore plus préjudiciable que la confiscation du stock des anciennes revues. Cette seconde procédure est en cours.

Tentative de personnification du conflit

- C. Sunt a d'abord ciblé sa colère envers notre ex-président Dominique Garrel et notre ex-coordonateur salarié Martin Lacroix qui se seraient alliés dans une soif inextinguible de pouvoir. D. Garrel est parti l'été 2018, M. Lacroix fin 2018 et ils ne revendiquent pas pour autant la propriété de l'association ni celle de la revue !

C'est bien la majorité du CA de l'association qui a discuté et validé les changements proposés au sein de l'association. Et dans ce CA restent des anciens de l'aventure Fruits Oubliés : Jean-Marie Bernard, Raphaël Colicci, Gilbert Bischeri. Le CA est aujourd'hui bien plus informé et partie prenante des décisions et des activités de l'association qu'il ne l'était avant 2015. Il se réunit très régulièrement (8 fois en 2018). Le bureau est très actif au quotidien. Les comptes de l'association sont bien plus rigoureux et transparents. La direction du projet associatif est bien posée, même si la pérennisation d'une équipe salariée pour assurer le développement de l'activité reste un challenge.

- Dominique Garrel parti, c'est Raphaël Colicci qui fait l'objet de dénigrement (avec toujours Martin Lacroix) dans plusieurs e-mails envoyés par C. Sunt à de très nombreux destinataires.

Un coordinateur salarié abusif ?

Notre coordinateur salarié a depuis 2015 grandement contribué à la remobilisation du CA, l'informant régulièrement, apportant de nouveaux outils collaboratifs, clarifiant les procédures de décision, les responsabilités et mandats de chacun. Ainsi qu'à l'amélioration de la qualité du travail

éditorial.

Nos détracteurs s'offusquent sur Fruitsoubliés.com de son salaire net présumé de 1 500 €. Il n'y aurait selon nous rien de honteux à payer autant un poste de coordinateur. Mais du fait de nos financements limités, notre coordinateur touchait 1 300 € par mois, pour un investissement sans faille. Un salaire de ministre ! Martin a d'ailleurs dû se résoudre à quitter son poste fin 2018, pour un autre poste aux meilleures conditions de rémunération.

D'autre part, les qualités humaines et les compétences de Martin Lacroix sont appréciées et reconnues par l'ensemble de nos partenaires.

Un argumentaire « associatif » peu solide

- C. Sunt martèle que lui et son clan sont seuls membres de droit de l'association et du CA, en se référant uniquement aux statuts originels de 2007. Il ne mentionne pas que les statuts ont été [modifiés en 2013](#), alors qu'il était bien présent. Depuis 2013, les statuts permettent bien à des personnes individuelles d'être membres et administrateurs. C. Sunt ne peut pas l'ignorer, étant donné qu'il a lui-même convié des personnes individuelles à rejoindre le CA (notamment une de nos actuelles co-présidentes). En outre, les statuts précisent bien qu'il est nécessaire de s'acquitter d'une cotisation pour être membre, ce qui n'était plus le cas pour C. Sunt, son fils et les associations qu'il évoque, ce depuis de nombreuses années.

- C. Sunt hurle au scandale en évoquant un refus d'adhésions. Nous avons en effet refusé des adhésions fin 2016 : elles ont été prises le lendemain de la 1^{ère} réunion conflictuelle, par des personnes très proches de C. Sunt, dont plusieurs avaient déjà manifesté leur hostilité à l'égard de l'évolution impulsée.

Dans ce contexte conflictuel, nous avons été contraints pour les [AG de 2017](#) (1 ordinaire, 1 extraordinaire) d'appliquer strictement les statuts de 2013 qui stipulaient que les adhésions sont examinées et validées à chaque assemblée générale. Aussi, toutes les personnes ayant adhéré avant l'AG ont reçu un courrier leur expliquant que leur adhésion serait validée lors de l'AG et qu'en cas de validation, elle serait valable 1 an à partir de la date de l'AG. Ils ont été invités à l'AG suivante. Voici donc l'AG 2017 « illégale » dont parlent nos détracteurs.

Les [statuts révisés en 2017](#) ont modifié cette clause peu fonctionnelle. Les nouvelles demandes d'adhésion sont désormais validées chaque mois par le CA. Les statuts de 2017 ont réécrit en outre les objectifs de l'association pour qu'ils correspondent aux choix effectués lors de la remise à plat du projet associatif.

Une [nouvelle modification des statuts](#) a été effectuée au printemps 2018 pour préciser les modalités d'habilitation de membres pour ester en justice.

Toutes les versions de ces statuts sont [consultables sur notre site web](#). Sur toutes ces versions, on pourra constater que la mention de l'édition de la revue Fruits oubliés est bien présente.

Qui poursuit qui ?

- Christian Sunt a déposé plainte lorsque nous avons décidé de déménager les locaux de St Jean du Gard à Lasalle, quelques semaines après son exclusion. Nous ne savions pas encore qu'il avait confisqué une grande partie du stock (nous avons le reste dans les locaux et n'allions pas régulièrement sur le lieu d'entreposage principal). Mais il en est resté à cette plainte (sans suite) et c'est bien notre association qui l'a ensuite [assigné en justice](#). Il est étonnant que nos opposants se contentent d'une plainte en mai 2017 s'ils se sentent tellement dans leur bon droit. Encore plus

étonnant que C. Sunt fasse [recours à un vice de procédure](#) pour tenter d'échapper à l'audience prévue fin décembre 2017. Le 08 janvier, le tribunal a [rejeté ce recours](#). Le jugement devrait donc aboutir d'ici la fin du printemps.

Nous avons engagé en ce début d'année [une procédure contre Fruits Oubliés et Biodiversité en Cévennes](#) pour concurrence déloyale.

Conclusion

Cet étalage n'est guère reluisant mais était nécessaire pour répondre, preuves à l'appui, à un discours adverse plein de fausses informations.

Sans nier le rôle important de C. Sunt et de ses proches dans l'histoire du mouvement « Fruits oubliés », nous affirmons que l'évolution à laquelle ils s'opposent si farouchement va dans le sens d'un retour à un fonctionnement associatif plus sain et d'une volonté de donner réellement au projet associatif les moyens d'atteindre son objectif.

Nous déplorons que C. Sunt et ses proches n'aient pas développé à nos côtés toute l'énergie qu'ils montrent pour faire cavalier seul et nous combattre.

Il est facile de taxer l'adversaire d'opacité, de fonctionnement non démocratique. Nous vous donnons donc une piste pour en juger par vous-même : le niveau d'information disponible sur la structure, sur son site web par exemple. Comparez à ce titre notre site fruitsoublies.org et le site de nos détracteurs, fruitsoublies.com.

Nous affirmons que l'association Fruits Oubliés Réseau fonctionne désormais de façon plus démocratique et nous en sommes fiers. La pérennisation d'une équipe salariée pour mener à bien notre projet est un défi de taille que nous nous attelons à relever, avec l'aide de nombreux partenaires, dont le département du Gard grâce auquel nous allons effectuer un audit dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement.

Nous attendons désormais des décisions de justice pour pouvoir recouvrer nos droits et ne cessons, malgré cette adversité, de poursuivre nos actions pour le retour de la biodiversité fruitière et alimentaire.

Le conseil d'administration

Fruits Oubliés Réseau

75 rue de la Place - 30460 Lasalle - 04 66 85 33 37 - contact@fruitsoublies.org

Association Loi 1901 - N° Siret 50332685200012

www.fruitsoublies.org